



	Questions	Answers/ Réponses
1	<p>We have one preliminary question for you regarding the technical knowledge and abilities outlined on page 22 of the RFP. Could you let us know if the project requires the use of a lab to perform the evaluations of the technology or whether this is analyzing data already collected by NRCan or data provided by various partners?</p> <p>Nous avons une question préliminaire au sujet des capacités et des connaissances techniques présentées à la page 23 de la demande de propositions. Pourriez-vous nous indiquer s'il sera nécessaire dans le cadre du projet d'utiliser un laboratoire pour mener les évaluations des technologies ou bien s'il s'agit d'analyser des données préalablement recueillies par Ressources naturelles Canada ou fournies par divers partenaires?</p>	<p>The requirement for technical ability and knowledge does not necessitate the use of a laboratory or testing facility. Rather, it is the responsibility of the technical expert to have the ability and the knowledge in the areas outlined in the requirement to gather, collate and synthesize relevant data from available sources, which will inform the decisions of the Set-top Box Working Group.</p> <p>L'exigence relative aux capacités et aux connaissances techniques ne nécessite pas l'utilisation d'un laboratoire ou d'une installation d'essai. Il s'agit plutôt de la responsabilité de l'expert technique d'avoir des capacités et des connaissances dans les domaines indiqués dans l'exigence, soit de recueillir, de rassembler et de faire la synthèse des données pertinentes provenant des sources disponibles, ce qui influencera les décisions du Groupe de travail sur l'efficacité énergétique des décodeurs.</p>
2	<p>In M4, the RFP states that the Bidder must provide the name and contact information of <u>a</u> reference (i.e. singular). However in R3, the RFP states that part of the evaluation will be based on answers obtained by contacting the project <u>references</u> provided (i.e. plural). Are these referring to the same reference(s)? How many references are required?</p> <p>Also, it seems that the numbering of the references to the mandatory criteria in the rated criteria is off.</p> <p>R1 refers to M5 – should be M6 R2 refers to M5 – should be M6 R4 refers to M5 – should be M6 R5 refers to M6 – should be M7 R6 refers to M7 – should be M8</p> <p>Nous avons une question à propos de cette demande :</p> <p>Pour l'exigence obligatoire O4, la DP mentionne</p>	<p>Regarding the word <i>references</i> in the Point Rated Technical Criteria section, specifically <u>R3 Relevant Technical Knowledge and Ability to Provide Technical Information</u>, fifth paragraph, first sentence, the word <i>references</i> should be replaced by <i>reference</i>. For Mandatory Requirement 4, one reference is required.</p> <p>The remaining observations stated in the question are correct.</p> <p>The Point Rated Technical Criteria should be corrected as follows: <u>R1 Experience of the Firm</u> The words <i>Mandatory Requirement 5</i> should read <i>Mandatory Requirement 6</i>;</p> <p><u>R2 Experience of the Proposed Lead Resource</u> The words <i>Mandatory Requirement 5</i> should read <i>Mandatory Requirement 6</i>;</p> <p><u>R4 Experience of the Proposed Lead Resource: Stakeholder Engagement Experience</u></p>



que le soumissionnaire doit fournir le nom et les coordonnées d'une référence (c.-à-d., au singulier). Toutefois, le critère C3 de la DP stipule qu'une partie de l'évaluation se fondera sur les réponses obtenues en communiquant avec les références (c.-à-d., au pluriel) fournies pour le projet. S'agit-il de la/des même(s) référence(s)? Combien de références sont exigées?

De plus, il semble que les numéros des références associées aux exigences obligatoires dans les critères cotés ne soient pas exacts.

Le critère C1 fait mention de l'exigence O5, mais cela devrait être l'exigence O6.

Le critère C2 fait mention de l'exigence O5, mais cela devrait être l'exigence O6.

Le critère C4 fait mention de l'exigence O5, mais cela devrait être l'exigence O6.

Le critère C5 fait mention de l'exigence O5, mais cela devrait être l'exigence O7.

Le critère C6 fait mention de l'exigence O5, mais cela devrait être l'exigence O8.

The words *Mandatory Requirement 5* should read *Mandatory Requirement 6*;

**R5 Experience of the Proposed Lead Resource:
Project Presentation Experience**

The words *Mandatory Requirement 6* should read *Mandatory Requirement 7*;

**R6 Experience of the Proposed Lead Resource:
Project Meeting Facilitation Experience**

The words *Mandatory Requirement 7* should read *Mandatory Requirement 8*;

NRCan apologies for any confusion caused by the typographical errors.

En ce qui a trait au mot *références* apparaissant dans la section « Critères techniques cotés », et plus particulièrement dans la première phrase du cinquième paragraphe du critère **C3 Connaissances techniques requises et capacité à fournir de l'information technique**, le mot *références* devrait être remplacé par *référence*.

En ce qui concerne l'exigence obligatoire 4, une seule référence est exigée. Plus d'une référence peut être fournie si cela est nécessaire pour répondre aux questions.

Les autres observations formulées dans la question sont exactes.

Les critères techniques cotés devraient être modifiés afin d'indiquer ceci :

C1 Expérience de l'entreprise

L'énoncé *Exigence obligatoire 5* devient donc *Exigence obligatoire 6*.

C2 Expérience de la personne responsable



		<p><u>proposée : expérience de la gestion de projet.</u></p> <p>L'énoncé <i>Exigence obligatoire 5</i> devient donc <i>Exigence obligatoire 6</i>.</p> <p><u>C4 Expérience de la personne responsable proposée : expérience de l'engagement des intervenants</u></p> <p>L'énoncé <i>Exigence obligatoire 5</i> devient donc <i>Exigence obligatoire 6</i>.</p> <p><u>C5 Expérience de la personne responsable proposée : expérience de la présentation de projet</u></p> <p>L'énoncé <i>Exigence obligatoire 6</i> devient donc <i>Exigence obligatoire 7</i>.</p> <p><u>C6 Expérience de la personne responsable proposée : expérience de l'animation de réunions liées à des projets</u></p> <p>L'énoncé <i>Exigence obligatoire 7</i> devient donc <i>Exigence obligatoire 8</i>.</p> <p>RNCan regrette toute confusion qui aurait pu être créée par des erreurs typographiques.</p>
--	--	---